Envoyé en préfecture le 07/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le 07/11/2024
ID : 031-213101876-20241104-2024_112-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, ROUER, SIMÉON, VALENTI et VITET
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, FÉDOU, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Absent(s) représenté(s) :
Mme BOBO a donné procuration à M. PILET
Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LE PRIOL
Mme STEMER a donné procuration à M. RIVIER
Mme VOISIN a donné procuration à M. SÉVERAC
M. CANILLO a donné procuration à M. BRIANTAIS
M. FRANCHINA a donné procuration à Mme CALVO
M. GAUTHIER a donné procuration à M. BAË

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : M. PILET Jean-Claude

Séance du
4 novembre 2024
Acte n° **2024-112**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	33
présents :	25
procurations :	8
absents :	0
votants :	33

Date de la convocation : 28 octobre 2024

Thème : 9.4 – VŒUX ET MOTION

Objet : Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'État

M. SÉVERAC Philippe, 1er Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal les mesures d'économies annoncées par l'État.

Le projet de loi de Finances 2025 impactera très lourdement, directement ou indirectement, les collectivités locales, en particulier les communes, avec des mesures destinées à réduire le déficit public du pays, représentant plus de 5 milliards d'euros de leur part : ponction sur les recettes des 450 plus grandes collectivités (départements, régions, grandes agglomérations), réduction du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), gel du montant transféré de TVA aux collectivités en compensation de la suppression d'une part de la fiscalité économique, …

A cela s'ajoutent :

- La diminution d'1,5 milliard du Fonds Vert permettant de financer des investissements pour opérer la nécessaire transition écologique, dans une période où les besoins sont immenses. Les mesures non prises dans ce domaine ne feront qu'amplifier les répercussions financières à venir pour l'ensemble des collectivités et l'état lui-même.
- L'augmentation de 4 points du taux de la cotisation Employeurs de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales), mesure qui représente à elle seule une charge supplémentaire de plus de 114 000 € pour la commune de Fonsorbes en 2025 et dont il est annoncé de nouvelles augmentations en 2026 et 2027.

Au-delà des baisses de dotations potentielles, l'impact sur les autres collectivités comme la Région, le Département ou la Communauté d'Agglomération ne manquera pas de se répercuter en cascade sur l'ensemble des communes, quelle que soit leur taille et le niveau des aides que ces collectivités apportent aux communes dans le financement des projets d'investissement indispensables (baisse des subventions) comme dans le fonctionnement des services publics locaux (enfance, services aux familles pour l'agglo, aide sociale pour le département, …) qui s'en trouveront inévitablement dégradés.

L'ensemble de ces mesures, très inégalitaires et mal réparties, totalement inédites, mettent en péril les finances locales et auront des conséquences très importantes sur les services publics et la vie de nos administrés.

.../...

Envoyé en préfecture le 07/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le 07/11/2024
ID : 031-213101876-20241104-2024_112-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 novembre 2024 - acte n° 2024-112 - page 2/3
Thème :	**9.4 - VŒUX ET MOTION**
Objet :	Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'État

Cette dégradation de la situation financière des communes et la remise en cause de leurs investissements auront également des répercussions sur l'économie locale et le réseau des PME qu'elles soutiennent quand les collectivités locales représentent 70 % de l'investissement public.

Ces mesures du projet de loi de finances sont inacceptables à plusieurs titres.

La ponction sans précédent sur les finances locales est injuste : les Élus locaux votent obligatoirement leurs budgets à l'équilibre et ne sont donc pas à l'origine des errements budgétaires de l'État, notamment en matière de déficit, et la dette publique locale est restée stable, en dessous du seuil des 9 % du PIB quand celle du pays dépasse les 110 %.

Ces mesures s'inscrivent à rebours des engagements pris par les précédents gouvernements envers les collectivités locales qui constituent des remboursements (le FCTVA) ou des compensations de la suppression d'impôts locaux (CVAE).

Enfin, la situation budgétaire actuelle n'est pas de la responsabilité des Élus locaux, mais des décideurs nationaux qui ont fait le choix de nationaliser les impôts locaux et d'en faire supporter le coût par le budget général pour près de 40 milliards par an. Ce faisant, ils ont considérablement réduit les marges de manœuvre et les leviers budgétaires des collectivités tout en leur transférant des charges supplémentaires au travers des désengagements successifs de l'État et la multiplication des normes et contraintes qui obèrent l'action des collectivités.

Dans le même temps, le gouvernement prend pour cibles les fonctionnaires, notamment les fonctionnaires territoriaux, en fait des boucs émissaires et multiplie les mesures de régression sociale : jours de carence, diminution du remboursement des congés maladie, ...

Sans sous-estimer l'importance de l'impact des graves crises que nous venons de vivre (Covid, guerre en Ukraine, énergie...), ni l'ampleur du déficit national et des efforts de redressement nécessaires, le projet de budget s'ancre dans une politique financière de récession et d'austérité aggravée, socialement injuste, et vise à rendre les collectivités locales complices de ce recul et à bloquer leur développement, leurs investissements et leurs capacités à apporter à leur territoire et à leur population les services dont ils ont besoin.

Nous notons également que l'activité économique reste élevée dans le pays, entraînant une hausse de la richesse produite nationalement mais que de nombreux avantages (exonérations et aides de l'État) sont maintenus, en particulier pour les entreprises ou les plus fortunés, sans résultat probant. Tout comme la réforme de l'État dont on nous rebat les oreilles depuis de nombreuses années.

Cette situation nous concerne tous. Il ne s'agit pas d'une simple mauvaise nouvelle de plus. Toutes ces décisions vont asphyxier les budgets locaux et entraîner des baisses significatives des investissements envisagés pour la commune, notamment en matière d'économie d'énergie et de transition écologique, des coupes budgétaires dans les opérations d'entretien et de rénovation du patrimoine communal et un blocage des projets engagés et à venir.

Nous ne sommes pas la variable d'ajustement budgétaire de l'État ! Les efforts demandés doivent être justes et proportionnés, en tenant compte des situations financières des collectivités.

Il nous semble donc essentiel d'adopter une position ferme et unanime pour lutter contre ces mesures récessives et injustes afin de montrer notre détermination à les voir évoluer, et d'alerter nos concitoyens et les pouvoirs publics sur les conséquences funestes de ce projet budgétaire, qui se traduirait immanquablement par une régression sociale et une fracture territoriale sans précédent.

.../...

Envoyé en préfecture le 07/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le 07/11/2024
ID : 031-213101876-20241104-2024_112-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 novembre 2024 - acte n° 2024-112 - page 3/3
Thème :	**9.4 - VŒUX ET MOTION**
Objet :	Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'État

Nous ne voulons pas être dans l'obligation d'augmenter les impôts locaux ou de dégrader, ou d'amputer, des services aux populations.

C'est pourquoi nous proposons une mobilisation collective pour faire modifier ce projet.

C'est le sens de la décision des 26 communes du Muretain Agglo de fermer ensemble les services municipaux le 7 novembre prochain et de sensibiliser l'ensemble de nos concitoyens.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 1 : dénonce les mesures du projet de loi de finances 2025 et appelle donc le gouvernement et les parlementaires à modifier fortement le projet.

ARTICLE 2 : apporte son soutien à l'initiative des Maires de l'agglo et appelle les associations d'Élus locaux à organiser une riposte collective de grande ampleur.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 novembre 2024.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
PILET Jean-Claude

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 novembre 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le - 7 NOV. 2024